



## CLUB DES ENSEIGNANTS ET DES CHERCHEURS EN ELECTRONIQUE, ELECTROTECHNIQUE ET AUTOMATIQUE

### Commission de préparation et d'organisation des élections (dite "Commission électorale")

Texte approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2002 à Perpignan

#### I - Missions de la Commission électorale

- Formuler, en concertation avec le CA, des propositions pour établir les listes du Club EEA pour les élections CNU. Rédiger la procédure, une fois celle-ci arrêtée.
- Au moment des élections, mettre en œuvre la procédure précédente.

#### II - Contraintes d'établissement des listes

##### Les candidats

- Scientifiquement reconnus
- Ayant une bonne capacité d'ouverture

##### Les équilibres

- Entre les disciplines
- Entre les nouveaux membres et les membres sortants
- Entre les établissements (Universités, Ecoles)
- Entre les Régions
- Entre les grades (PRCE, PR1, PR2 d'une part, MdC HdR et non-HdR)

Ces équilibres doivent concerner, prioritairement, l'ensemble des candidats susceptibles d'être élus, puis, éventuellement la totalité des listes.

##### La procédure

- Transparente
- Consensuelle

#### III - Procédure

##### 1) Lancement de l'appel à candidatures

La commission, en concertation avec le CA, initie l'appel à candidatures. Concrètement, le secrétariat du Club envoie un texte explicatif et des consignes pour les collègues qui désirent se porter candidats :

- à tous les membres du Club
- aux présidents des 4 Sections

- aux membres du CA
- aux présidents des 3 Commissions (Enseignement, Recherche, Relations Internationales)

### 2) Retour des candidatures

Les candidats se déclarent, en renvoyant les documents précédents au secrétariat du Club.

### 3) Analyse des candidatures par les Sections

Les Sections examinent les candidatures reçues au cours d'une réunion spécifique, planifiée et annoncée à l'avance. Les 4 sections se réunissent d'abord individuellement. Ensuite, les 2 sections correspondant à la 61<sup>ème</sup> d'une part, et les 2 sections correspondant à la 63<sup>ème</sup> d'autre part, se concertent pour établir les 2 propositions. Les résultats, transmis au secrétariat, sont communiqués au CA et à la Commission électorale.

### 4) Etablissement des listes

Le bureau du CA, lors d'une réunion avec les présidents des Sections et les présidents des Commissions, établit les listes à partir des propositions des Sections et en tenant compte des équilibres à respecter.

On s'assurera que les têtes de listes acceptent de se porter candidats à la présidence de leur section CNU.

Le bureau soumet les listes au CA qui en arrête les compositions.

### 5) Diffusion

Les listes arrêtées en CA sont diffusées, par le secrétariat du Club, à l'ensemble des membres.

### 6) Validation

Une réunion par section, planifiée et annoncée au moins un mois à l'avance, est convoquée pour débattre des listes ; elle se conclut par des avis.

### 7) Arrêt définitif des listes

Le CA arrête la composition définitive des listes

## **IV - Profession de foi**

Le CA rédige une profession de foi à laquelle devront adhérer les candidats présentés par le Club.